

SECRETARIAT D'ETAT  
CHARGE DES COLLECTIVITES LOCALES

PARIS, le 8 Juillet 1991

C O M M U N I Q U E

Dans les jours qui ont suivi sa prise de fonctions, M. Jean-Pierre SUEUR, Secrétaire d'Etat aux Collectivités Locales, a reçu M. Georges CHAVANES, député-maire d'Angoulême.

Au cours de cet entretien, M. CHAVANES avait indiqué au Secrétaire d'Etat qu'il souhaitait reprendre des contacts avec le Groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue d'aboutir à la signature d'un protocole d'accord.

Tout au long de ces derniers jours, M. Jean,-Pierre SUEUR, en accord avec Mme le Premier Ministre, a entrepris de nombreuses démarches avec l'ensemble des partenaires concernés en vue de rapprocher les points de vue et de parvenir à une solution dans le délai imposé par la loi pour le règlement du budget.

Le groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations et la ville d'Angoulême ont signé le lundi 8 juillet 1991 un accord qui permet un retour progressif de la ville à l'équilibre budgétaire sans que soient lésés les créanciers.

Cet accord prévoit notamment un réaménagement de la dette sur une durée de 10 ans.

Le Gouvernement qui s'est attaché à faciliter la reprise du dialogue, se félicite de l'intervention de cet accord respectueux de l'intérêt de chacun des partenaires.